

Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

C'est enfin officiel : à la rentrée 2008, la durée de la semaine scolaire est fixée à 24 heures pour tous les élèves, à raison de six heures par jour, le lundi, mardi, jeudi, vendredi, sauf dérogation.

Xavier Darcos l'avait annoncé dès le mois d'octobre dernier, mais ce n'est que le 19 juin que le décret officiel est publié, le même jour que les nouveaux horaires et programmes pour l'école primaire. Il était temps, c'est le dernier BO qui arrivera dans les écoles avant les vacances !

Des dérogations à cette organisation nationale peuvent être demandées à l'IA, après avis de l'IEN, mais ces dérogations ne doivent pas modifier le calendrier scolaire national (plus de rentrées en août, par exemple), ne doivent pas entraîner des journées de classe de plus de six heures ou plus de 9 demi-journées de classe dans la semaine. Elles ne doivent surtout pas rétablir des enseignements le samedi.

Ce [décret](#) institue l'aide personnalisée de deux heures par semaine pour les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage. L'ensemble de ces dispositions est développé dans une [circulaire](#) d'application parue dans le même BO.

Daniel Nielsen